

Cote du document: EB 2012/106/R.24
Point de l'ordre du jour: 11 d) ii)
Date: 9 août 2012
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Président

Proposition de prêt à Sergipe, État de la République fédérative du Brésil, pour le

Projet de promotion des entreprises rurales pour les petits producteurs (Dom Távora) (Projeto de Desenvolvimento de Negócios Rurais para Pequenos Produtores – Dom Távora)

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Iván Cossio
Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2343
courriel: i.cossio@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Chef du Bureau des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent sixième session
Rome, 20-21 septembre 2012

Pour: **Approbation**

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Carte de la zone du projet	iii
Résumé du financement	iv
Recommandation d'approbation	1
I. Contexte stratégique et justification	1
A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural	1
B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats	1
II. Description du projet	2
A. Zone d'intervention et groupe cible	2
B. Objectif de développement du projet	2
C. Composantes/résultats	3
III. Exécution du projet	3
A. Approche	3
B. Cadre organisationnel	3
C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs	4
D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance	5
E. Supervision	5
IV. Coût, financement et avantages du projet	5
A. Coût du projet	5
B. Financement du projet	6
C. Résumé des avantages et analyse économique	6
D. Durabilité	7
E. Identification et atténuation des risques	7
V. Considérations d'ordre institutionnel	7
A. Respect des politiques du FIDA	7
B. Alignement et harmonisation	7
C. Innovations et reproduction à plus grande échelle	8
D. Participation à l'élaboration des politiques	8
VI. Instruments juridiques et autorité	8
VII. Recommandation	8
 Annexe	
Negotiated financing agreement and guarantee agreement (Accord de financement négocié et accord de garantie)	9
 Appendice	
Logical framework (Cadre logique)	

Sigles et acronymes

EMDAGRO	Entreprise de développement agricole de Sergipe
SEAGRI	Secrétariat d'État à l'agriculture et au développement rural
S&E	Suivi-évaluation
UGP	Unité de gestion du projet

Carte de la zone du projet

Brazil

Rural Business for Small Producers Project



8-4-2010



The designations employed and the presentation of the material in this map do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of IFAD concerning the delimitation of the frontiers or boundaries, or the authorities thereof.

Map compiled by IFAD

Sergipe, État de la République fédérative du Brésil

Projet de promotion des entreprises rurales pour les petits producteurs (Dom Távora) (Projeto de Desenvolvimento de Negócios Rurais para Pequenos Produtores – Dom Távora)

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur:	Sergipe, État de la République fédérative du Brésil
Agent principal du projet:	Secrétariat d'État à l'agriculture et au développement rural (Secretaria de Estado de Agricultura e do Desenvolvimento Rural – [SEAGRI])
Coût total du projet:	37,8 millions d'USD
Montant du prêt du FIDA:	10,3 millions de DTS (équivalant approximativement à 16,0 millions d'USD)
Conditions du prêt du FIDA:	18 ans, y compris un différé d'amortissement de trois ans, avec un taux d'intérêt correspondant au taux de référence annuel établi par le FIDA sur une base semestrielle
Contribution de l'emprunteur:	12,6 millions d'USD
Contribution des bénéficiaires:	9,2 millions d'USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Supervision directe par le FIDA

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de prêt à Sergipe, État de la République fédérative du Brésil, pour le Projet de promotion des entreprises rurales pour les petits producteurs (Dom Távora), telle qu'elle figure au paragraphe 41.

Proposition de prêt à Sergipe, État de la République fédérative du Brésil, pour le Projet de promotion des entreprises rurales pour les petits producteurs (Dom Távora)

I. Contexte stratégique et justification

A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural

1. Si les conditions économiques et sociales se sont sensiblement améliorées depuis le milieu des années 1990, le Brésil est toujours un pays de grands contrastes. L'inégalité est plus forte dans les zones rurales que dans les zones urbaines, et dans les régions du Nord et du Nord-Est que dans celles du Sud et du Sud-Est. Le gouvernement fédéral s'applique activement à changer cette situation: il a étendu un programme de transferts monétaires (*Bolsa Familia*), accru le salaire minimum, facilité l'accès aux mécanismes constitutionnels de protection sociale et élargi considérablement le Programme national pour le renforcement de l'agriculture familiale (PRONAF). L'agriculture familiale est très importante au Brésil. Selon le recensement agricole de 2006, qui a été publié récemment, plus de 4 millions de terres ont été classées dans les exploitations familiales, soit 85% du total des terres agricoles recensées. Les conditions de l'agriculture familiale sont variables, mais les petites exploitations pauvres dont le revenu est inférieur au coût d'opportunité de la main-d'œuvre sur le marché du travail local sont les plus nombreuses – environ la moitié de la production est destinée à l'autoconsommation –, et la spécialisation est limitée.
2. Les principales possibilités de développement visées par le projet Dom Távora sont les suivantes: i) le taux de pauvreté de l'État de Sergipe, qui est sensiblement plus élevé que le taux moyen de pauvreté du Brésil; ii) le développement insuffisant des entreprises rurales pour les petits producteurs, bien qu'elles aient le potentiel de générer des revenus et des emplois; et iii) un manque de services d'assistance technique à l'appui du développement d'entreprises rurales durables et rentables pour les petits producteurs.

B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats

3. La lutte contre la pauvreté rurale est l'une des priorités majeures du Gouvernement de Sergipe, État situé au nord-est du Brésil, où l'incidence de la pauvreté est plus élevée que la moyenne nationale. Le programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) formulé en 2008 établit que les projets du FIDA seront convenus entre le FIDA et les gouvernements des États et qu'ils continueront de privilégier le Nord-Est et de viser les objectifs stratégiques suivants: i) accroître la production agricole commerciale des petits exploitants; et ii) améliorer l'accès des populations rurales pauvres à l'emploi et aux activités professionnelles extra-agricoles en privilégiant les femmes et les jeunes.
4. Les enseignements tirés de projets antérieurs au Brésil montrent que les aspects des investissements productifs ayant trait aux processus participatifs, à la conception technique et à la technologie étaient bien gérés dans l'ensemble, mais

que les besoins en termes de perspectives de marché et de gestion d'entreprise n'étaient en général pas dûment pris en compte. Ce problème tient en partie à deux raisons principales: i) le point de vue prédominant selon lequel les petits producteurs n'ont pas l'étoffe de chefs d'entreprise; et ii) le profil des professionnels de l'assistance technique, généralement dotés d'une riche expérience des aspects de la production primaire, mais qui n'ont pas le sens commercial et ne sont dès lors pas compétents pour aider les petits producteurs à développer leur entreprise rurale. Dans ce cadre, le Gouvernement de l'État de Sergipe et le FIDA sont convenus de travailler ensemble dans le cadre d'un projet visant à promouvoir les entreprises rurales dans l'intérêt des petits producteurs pauvres.

5. **Alignement sur les priorités nationales.** Les objectifs et activités du projet sont alignés sur les politiques de développement rural au niveau national et au niveau étatique. Le projet s'inscrit dans le cadre du Programme Sergipe sem Miséria, programme d'instruments de politique publique en faveur de la lutte contre l'extrême pauvreté qui correspond au Programme Brasil sem Miséria récemment lancé. Il est en outre aligné sur la politique nationale actuelle en matière d'assistance technique et de vulgarisation rurale, axée sur le renforcement des réseaux d'État qui fournissent une assistance technique aux producteurs ruraux. Au niveau de l'État, le projet est aligné sur le plan de développement pluriannuel et les plans de développement territorial. Ces plans montrent que le Gouvernement de Sergipe est fermement résolu à lutter contre la pauvreté rurale en exploitant le potentiel local de création d'emplois et de revenus, un thème qui occupe une place centrale dans le projet proposé.

II. Description du projet

A. Zone d'intervention et groupe cible

6. L'État de Sergipe, situé dans la région du Nord-Est, compte 73 municipalités regroupées dans 13 microrégions et trois mésorégions homogènes. Avec une superficie de 21 900 kilomètres carrés, Sergipe est le plus petit État du Brésil, ne représentant que 0,26% du territoire national et 1,4% de la région du Nord-Est. Son territoire est considéré comme semi-aride à 45%. La zone du projet couvre 15 municipalités, dont la population était estimée, en 2007, à 234 993 habitants, dont 122 096 vivent en milieu rural. Les jeunes de moins de 29 ans représentent environ 50% de la population totale. La zone figure parmi les plus pauvres de l'État, les niveaux de développement humain y étant inférieurs à la moyenne.
7. Le projet est aligné sur la politique du FIDA en matière de ciblage. Le groupe cible est composé de 122 000 familles rurales pauvres. Au sein de ce groupe, les bénéficiaires directs potentiels sont estimés à 12 000 familles et les bénéficiaires indirects à 20 000 familles rurales pauvres réparties sur tout le territoire de l'État de Sergipe. Les bénéficiaires seront les producteurs ruraux pauvres, avec ou sans terre, pratiquant des activités rurales agricoles et non agricoles, capables et désireux de participer à une entreprise rurale. Le projet ciblera particulièrement les femmes, les jeunes et les colons agraires. Il ciblera en outre un groupe spécifique de cadres d'institutions publiques et privées et d'organisations de producteurs concernés par l'assistance technique et la promotion des entreprises dans les zones rurales.

B. Objectif de développement du projet

8. **Objectifs clés.** L'objectif général du projet est de contribuer à générer des revenus et des emplois durables dans les municipalités rurales pauvres de l'État de Sergipe. Les objectifs spécifiques sont les suivants: i) aider les groupements de producteurs pauvres à développer les entreprises rurales agricoles et non agricoles; et ii) renforcer l'aptitude des institutions, publiques et privées, à fournir des services techniques et de gestion aux ruraux pauvres en vue du développement des entreprises et de l'entrepreneuriat en milieu rural.

9. **Objectifs relatifs aux politiques et aux institutions.** Un des objectifs spécifiques du projet est de doter les institutions publiques et privées des capacités d'assurer des services techniques et de gestion adaptés pour développer les entreprises rurales et l'esprit d'entreprise au sein de la population rurale pauvre. Il s'agit pour cela de renforcer les organisations de producteurs et les organismes publics et privés existants pour garantir la durabilité institutionnelle.

C. Composantes/résultats

10. **Développement des entreprises rurales.** L'objectif recherché est de développer les entreprises rurales agricoles et non agricoles des groupes de producteurs pauvres. Les contraintes qui empêchent les populations rurales pauvres de pratiquer une activité commerciale peuvent être éliminées par une action concertée publique et privée, coordonnée par le projet, visant à améliorer les capacités de production et de gestion d'entreprise et l'accès aux marchés. La stratégie consiste ainsi essentiellement à faciliter les investissements des petits producteurs et à leur permettre d'utiliser les maigres ressources dont ils disposent pour: i) transformer les activités actuelles en entreprises commerciales; ii) affecter les ressources à la création de nouvelles entreprises; iii) renforcer ou étendre les entreprises existantes; ou iv) signer des accords avec des partenaires du secteur privé, des fournisseurs d'intrants et/ou de produits finals ou des vendeurs compétents. Un cofinancement serait notamment procuré aux producteurs et à leurs organisations à l'appui d'investissements productifs dans l'assistance technique et la formation à certains aspects de la production et de la commercialisation et à la gestion d'entreprise.
11. **Renforcement des capacités pour la promotion des entreprises rurales.** L'objectif recherché est de développer les capacités (institutionnelles et individuelles) publiques et privées pour fournir une assistance technique adaptée en matière de production et de gestion pour développer les entreprises rurales et l'esprit d'entreprise. Le projet contribuera à renforcer ces capacités en offrant des formations (et notamment des cours spécialisés à court et moyen termes) aux cadres des institutions publiques et privées, aux techniciens travaillant dans les organisations de producteurs et aux jeunes (hommes et femmes) ayant le potentiel de devenir des prestataires de services locaux. Il prévoit l'instauration de partenariats avec des institutions spécialisées en renforcement des capacités et avec les universités.

III. Exécution du projet

A. Approche

12. **L'approche du projet** considère que les petits producteurs peuvent mettre en place des activités économiques rentables et durables. Il est pour cela nécessaire d'allier une identification adéquate des perspectives commerciales au développement des capacités et compétences nécessaires en matière de production, d'articulation en chaînes de valeur, d'accès aux marchés, d'accès aux services financiers, d'assistance technique et de gestion efficace des entreprises des petits producteurs.

B. Cadre organisationnel

13. **Principaux partenaires d'exécution.** Ce sont: i) le Secrétariat d'État à l'agriculture et au développement rural (SEAGRI), qui interviendra en qualité d'agent principal du projet; et ii) l'Entreprise de développement agricole de Sergipe (EMDAGRO), en qualité de principale autre partie au projet.
14. **Responsabilités en matière d'exécution.** Le SEAGRI mettra en place une unité de gestion du projet (UGP) qui sera directement supervisée par le Secrétaire du SEAGRI et sera composée de membres du personnel du SEAGRI, d'EMDAGRO, d'autres agences de l'État de Sergipe et/ou de personnel nouvellement recruté. L'ensemble du personnel sera affecté au projet à plein temps. L'UGP sera chargée

de la planification, de la gestion technique et financière, de l'élaboration des plans de travail et budgets, de la préparation des rapports d'activité du projet, du suivi des activités du projet menées par les partenaires et des relations avec le FIDA. Elle veillera plus particulièrement à la coordination des activités du projet avec d'autres initiatives de développement aux niveaux de l'État et des collectivités locales.

15. En sa qualité de partie au projet, l'EMDAGRO aura les attributions suivantes:
 - i) promouvoir le renforcement des organisations de bénéficiaires; ii) appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'activité; iii) évaluer ces derniers et approuver le financement de ceux ayant fait l'objet d'une évaluation positive; iv) élaborer et mettre en œuvre une stratégie de renforcement des capacités; et v) conclure des accords avec les partenaires d'exécution du projet et les prestataires de services, et superviser leurs activités. En tirant parti de la structure de terrain en place, l'EMDAGRO établira quatre unités opérationnelles au niveau local, dotées de personnel à plein temps chargé de l'exécution du projet.
16. Un comité directeur sera constitué avec la participation de plusieurs secrétariats d'État (agriculture, planification, assistance et développement social, finances et développement économique) et l'EMDAGRO; il sera présidé par le Secrétaire à l'agriculture et au développement rural. Il fournira au projet une orientation stratégique en matière de gestion, favorisera les synergies entre les agences publiques et les politiques, et se chargera de l'analyse et de l'approbation des plans de travail, budgets et rapports d'activité annuels. Un comité consultatif sera en outre constitué; il sera composé des membres du comité directeur et de représentants d'autres institutions publiques, d'organisations de petits producteurs, du secteur privé et d'autres partenaires intéressés. Ce comité servira de plateforme pour diffuser les plans et activités du projet, examiner l'orientation générale, formuler des avis sur les questions stratégiques et opérationnelles et faciliter l'établissement de partenariats.

C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs

17. Les fonctions de suivi seront sous la responsabilité de l'UGP. L'UGP comprendra une unité de planification et de suivi-évaluation (S&E). Afin d'assurer une gestion adéquate du système de S&E, tout le personnel de l'UGP, le personnel de l'EMDAGRO impliqués dans l'exécution du projet et les éventuels prestataires de services seront formés aux méthodologies et outils de S&E, comme la formulation et la gestion de cadres logiques, la collecte et l'analyse des données, les études de référence et les processus d'apprentissage, notamment. Cela soutiendra en outre les efforts consentis par l'EMDAGRO à la mise en œuvre d'un système de S&E pour son programme institutionnel. Ce système fonctionnera de manière identique aux activités de gestion des savoirs et il contribuera à produire des données et références techniques à l'intention du SEAGRI, de l'EMDAGRO, d'autres institutions de Sergipe et d'autres opérations financées par le FIDA. Les données de S&E alimenteront en outre les supports de communication qui permettront de diffuser des renseignements sur les opérations, résultats et réalisations du projet.
18. Les processus d'évaluation consistent notamment à définir les données d'évaluation pour chaque plan d'entreprise (dans le cadre du processus de conception) et à réaliser des évaluations (à mi-parcours et en fin de parcours) des résultats et de l'impact, un examen à mi-parcours et un rapport d'achèvement. Le processus d'évaluation, qui portera en outre sur les activités de formation et de renforcement des capacités, permettra d'en déterminer l'impact sur le renforcement du groupement de petits producteurs et le développement des entreprises et d'évaluer les résultats des méthodologies mises en place par le réseau d'assistance technique et de vulgarisation agricole.
19. Le projet présente de nombreuses caractéristiques qui favorisent l'apprentissage, le partage des savoirs et la mise en place de réseaux au sein de la région ainsi

qu'avec d'autres régions du monde. Les fonctions et processus élaborés par le SEAGRI et l'EMDAGRO seront systématisés dans le cadre du processus de renforcement des capacités institutionnelles. D'importantes ressources ont été incluses dans les activités du projet et le budget à cet effet.

D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

20. Le budget du projet sera inclus dans le plan pluriannuel, la loi sur les directives budgétaires (*Lei de Diretrizes Orçamentárias*) et la loi sur le budget annuel de l'État, dans les limites du budget correspondant du Secrétariat à l'agriculture et au développement rural en sa qualité d'agent principal du projet. Une fois cette condition remplie et l'accord de prêt signé, le Gouvernement de l'État de Sergipe demandera à la Banque du Brésil d'ouvrir un compte en devises pour gérer les ressources procurées par le FIDA sous forme de prêt. En outre, le Gouvernement de Sergipe ouvrira un compte distinct qui sera géré par l'agent principal. Les deux comptes seront administrés par des gestionnaires de l'État, officiellement nommés par le gouverneur – les nominations seront publiées dans le *Diário Oficial*. La passation des marchés pour les biens, travaux et services financés grâce au projet sera effectuée conformément aux dispositions de la réglementation brésilienne, sous réserve de leur compatibilité avec les Directives du FIDA en la matière. Chaque plan de passation des marchés précisera les procédures que le gouvernement devra appliquer afin de garantir la conformité avec les directives du FIDA en matière de passation de marchés.
21. Les mesures suivantes visent à renforcer les aspects du prêt du FIDA qui ont trait à la gouvernance: i) des audits indépendants seront effectués chaque année dans le respect des normes internationales d'audit et des directives du FIDA; ii) le FIDA supervisera directement le projet et soutiendra sa mise en œuvre; et iii) des mécanismes transparents pour l'allocation de ressources aux bénéficiaires seront mis en place et des mesures destinées à prévenir le détournement par les élites seront prises.

E. Supervision

22. Le projet sera supervisé directement par le FIDA.

IV. Coût, financement et avantages du projet

A. Coût du projet

23. Le coût de base du projet a été estimé à 36,2 millions d'USD sur une période de six ans. Le taux de change en vigueur au moment de la collecte des données (février 2010) était le suivant: 1 USD = 1,80 real brésilien (R\$); le coût de base du projet en monnaie locale (real) a donc été estimé à 68 millions de R\$. Compte tenu des provisions pour aléas financiers, qui représentent un montant total de 1,6 million d'USD et 4% du coût de base, le coût total du projet a été estimé à 37,8 millions d'USD.
24. Les provisions pour aléas financiers ont été estimées pour tenir compte des dépenses imprévues pouvant survenir durant l'exécution du projet en raison de l'inflation internationale et nationale. Le taux retenu à cet égard, soit 2,9% par an, a été appliqué aux catégories de dépenses suivantes: véhicules et équipement, assistance technique et formation, services de consultants, audits et études, dépenses de fonctionnement et salaires. Les provisions pour aléas financiers et aléas d'exécution n'ont pas été appliquées à la catégorie des investissements productifs, car ces ressources seront allouées en fonction de la demande.
25. Les catégories de dépenses sont les suivantes: i) véhicules et équipement; ii) assistance technique et formation; iii) services de consultants, audits et études; iv) investissements productifs; v) coûts de fonctionnement; vi) salaires; et vii) crédits non alloués.

B. Financement du projet

26. Il est proposé que le FIDA accorde à l'État de Sergipe en République fédérative du Brésil un prêt d'un montant de 10,3 millions de DTS (équivalant approximativement à 16 millions d'USD), à des conditions ordinaires, pour contribuer au financement du Projet de promotion des entreprises rurales pour les petits producteurs (Dom Távora). Le prêt aura une durée de 18 ans, y compris un différé d'amortissement de trois ans, avec un taux d'intérêt correspondant au taux de référence annuel établi par le FIDA sur une base semestrielle. Les sources de financement sont le FIDA (42,3%), l'État de Sergipe (33,4%) et les bénéficiaires (24,3%). L'État de Sergipe paiera toutes les taxes relatives aux dépenses du projet. Le FIDA financera essentiellement l'assistance technique nécessaire pour identifier, concevoir et mettre en œuvre les plans d'entreprise ainsi que les investissements productifs pour ces plans. Les bénéficiaires qui concevront les plans d'entreprise contribueront à hauteur d'au moins 50% – par la main-d'œuvre familiale, en espèces et/ou en nature – au montant des investissements productifs.
27. Les coûts du projet ventilés par composante et financeur figurent au tableau suivant.

Coûts du projet par composante et par financeur (en milliers de dollars des États-Unis)

	État de Sergipe		FIDA		Bénéficiaires		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Développement de l'activité rurale	3 860,1	13,8	14 862,9	53,2	9 195,6	32,9	27 918,5	73,8
Renforcement des capacités pour la promotion des entreprises rurales	4 542,3	87,6	644,0	12,4	-	-	5 186,3	13,7
Gestion du projet et S&E	4 220,3	89,5	493,0	10,5	-	-	4 713,4	12,5
COÛT TOTAL DU PROJET	12 622,7	33,4	16 000,0	42,3	9 195,6	24,3	37 818,2	100,0

C. Résumé des avantages et analyse économique

28. **Principales catégories d'avantages découlant du programme.** Les estimations préliminaires montrent que 10 000 familles bénéficieront directement de dons pour cofinancer l'exécution des plans d'entreprise (soit une moyenne de 25 familles par plan d'entreprise visé par le projet). Ces dons financeront notamment des investissements et l'assistance technique nécessaires pour créer de nouvelles entreprises, relancer celles qui connaissent des difficultés ou en améliorer d'autres qui sont actuellement en activité. À la fin de la période d'exécution, en principe, 80% des plans d'entreprise ayant bénéficié d'un appui seront durablement en place, 80% des familles participant aux plans d'entreprise cofinancés accroîtront leur niveau de revenu, et au moins 20% des familles verront leurs revenus augmenter d'au moins la moitié du salaire minimum. En outre, quelque 900 prestataires d'assistance technique, 4 000 producteurs et 600 jeunes (femmes et hommes) bénéficieront d'une formation dans le cadre du renforcement des capacités pour la promotion des entreprises rurales. À la fin de la période d'exécution, au moins 75% des prestataires d'assistance technique, producteurs et jeunes ainsi formés appliqueront leurs nouvelles connaissances à leur emploi ou à leurs activités productives.
29. **Viabilité économique et financière.** Neuf modèles représentant les activités agricoles et non agricoles ont été élaborés en tenant compte des caractéristiques agroécologiques et du potentiel économique de la zone d'intervention. Le projet devrait avoir un impact considérable sur la productivité de ces systèmes. Ainsi, le taux de rentabilité financière interne est estimé à 36,2% en moyenne. La valeur actuelle nette attendue des éventuels plans d'entreprise, compte tenu des prix économiques ou subventionnés, se chiffrera en moyenne à 219 400 USD par plan

d'entreprise et à 8 400 USD par famille participante. Le taux de rentabilité économique interne sera en moyenne de 39,5%.

D. Durabilité

30. Le projet proposé repose sur un cadre institutionnel existant et durable. L'agent principal du projet (SEAGRI) et la principale autre partie au projet (EMDAGRO) sont, l'un comme l'autre, des institutions publiques permanentes de l'État de Sergipe. La présence actuelle, au niveau de l'État et au niveau fédéral, de politiques, programmes et projets en faveur des pauvres augmente la probabilité d'effets positifs et durables. Le projet a été conçu pour servir d'outil de renforcement des capacités institutionnelles et techniques à l'appui du développement des entreprises rurales pour les petits exploitants. Ces capacités resteront après la conclusion du projet et contribueront à la durabilité des entreprises bénéficiant du projet. Une fois le projet finalisé, la plupart des activités continueront d'être menées par l'EMDAGRO, des ONG, des organisations de producteurs et d'autres prestataires de services.

E. Identification et atténuation des risques

31. **Principaux risques et mesures d'atténuation.** Le projet devra faire face à quatre risques majeurs: risque agricole (météorologie et biologie), risque de marché (prix et accès), risque financier (accès à des sources de crédit complémentaires) et questions institutionnelles et de gestion. Les mesures d'atténuation prévues sont les suivantes: i) stratégies et technologies visant à réduire l'effet négatif de la sécheresse; ii) priorité accordée aux dispositifs ou pôles de production assortis de perspectives favorables; iii) accords et synergies spécifiques avec les prestataires de services financiers actuels; et iv) évaluation des prestations et sélection du personnel technique actuel du SEAGRI et de l'EMDAGRO, et conception et mise en place de formations visant à renforcer leurs capacités.
32. **Classification environnementale.** À l'issue des procédures d'évaluation environnementale du FIDA, le projet a été classé en catégorie B, car il ne risque pas d'avoir d'effet négatif notable sur l'environnement.

V. Considérations d'ordre institutionnel

A. Respect des politiques du FIDA

33. Les objectifs et l'approche du projet sont conformes aux politiques et au Cadre stratégique du FIDA. Le projet est pleinement en phase avec le COSOP en cours, étant donné que ses éléments clés sont: i) focalisation sur les zones semi-arides; ii) groupe cible composé de producteurs et ouvriers ruraux pauvres travaillant dans le domaine agricole et non agricole, avec une attention particulière portée aux femmes et aux jeunes; iii) création de possibilités d'emploi et de revenus agricoles et non agricoles; et iv) gestion des savoirs.

B. Alignement et harmonisation

34. Le projet proposé devrait coordonner ses activités avec plusieurs acteurs majeurs du développement qui opèrent actuellement dans l'État de Sergipe: i) les programmes du gouvernement fédéral tels que le Programme national pour le renforcement de l'agriculture familiale (PRONAF); ii) PROSPERAR, le Projet de réduction de la pauvreté rurale exécuté par l'Entreprise de développement durable de l'État de Sergipe et cofinancé par la Banque mondiale; iii) le Programme de dispositifs productifs locaux, parrainé par le Secrétariat de l'État de Sergipe pour le développement économique et destiné à coordonner les politiques et investissements du secteur public relatifs au développement des filières au niveau local; et iv) la Banque du Nord-Est et la Banque de l'État de Sergipe, principaux prestataires de services financiers de l'État.

C. Innovations et reproduction à plus grande échelle

35. Le projet comporte plusieurs éléments novateurs en phase avec le COSOP 2008-2013: i) une orientation stratégique vers la réduction de la pauvreté par le développement de petites entreprises rurales au sein de filières locales (il s'agit là d'une stratégie novatrice pour le SEAGRI et l'EMDAGRO, visant à changer leur penchant habituel pour l'assistance technique traditionnelle); ii) le développement d'activités de transformation et de commercialisation; iii) l'instauration de partenariats avec des parties prenantes du secteur privé, dont les plus grandes entreprises agro-industrielles; iv) la fourniture de services de suivi et de conseil, assortis de la capacité d'investissement nécessaire pour chaque plan d'entreprise; et v) l'élaboration d'informations sur les marchés.
36. Le projet étalera ses interventions dans le temps et, progressivement, adaptera et élargira ses opérations en fonction des résultats obtenus. L'approche proposée est reproductible et pourra éventuellement être élargie à d'autres territoires de l'État de Sergipe, de même qu'à d'autres États présentant un potentiel et des contraintes similaires. Une attention particulière sera accordée à la promotion des activités de partage des connaissances avec d'autres projets financés par le FIDA.

D. Participation à l'élaboration des politiques

37. Le projet prévoit une participation directe aux forums de discussion qui favorisent l'échange de connaissances, indispensable au partage des expériences et à la promotion d'un processus en développement. Des relations privilégiées seront établies avec d'autres projets financés par le FIDA au Brésil afin de promouvoir un échange permanent sur les thèmes et méthodologies développés. La gamme de produits de gestion des savoirs du projet alimentera directement le débat et la réflexion sur un programme que le FIDA lancera au Brésil sur la gestion des savoirs dans les régions semi-arides et la concertation sur l'agriculture familiale.

VI. Instruments juridiques et autorité

38. Un accord de financement entre Sergipe, État de la République fédérative du Brésil, et le FIDA et un accord de garantie distinct entre la République fédérative du Brésil et le FIDA constitueront les instruments juridiques aux termes desquels le financement proposé sera consenti à l'emprunteur. Une copie de l'accord de financement négocié et des accords de garantie est jointe en annexe.
39. Sergipe, État de la République fédérative du Brésil, est habilité, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA, et la République fédérative du Brésil est habilitée, en vertu de la législation brésilienne, à garantir le prêt.
40. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères en matière de prêts.

VII. Recommandation

41. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à Sergipe, État de la République fédérative du Brésil, un prêt à des conditions ordinaires d'un montant équivalant à dix millions trois cent mille droits de tirage spéciaux (10 300 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Kanayo F. Nwanze

Negotiated financing agreement: "Rural Business for Small Producers (Dom Távora)"

(Negotiations concluded on 15 June 2012, in Brasilia, Brazil)

Loan Number: _____

Project Title: Rural Business for Small Producers (Dom Távora) (the "Project")
Projeto de Desenvolvimento de Negócios Rurais para Pequenos Produtores (Dom Távora)

The International Fund for Agricultural Development (the "Fund" or "IFAD")

and

The State of Sergipe (the "Borrower") of the Federative Republic of Brazil

(each a "Party" and both of them collectively the "Parties")

hereby agree as follows:

Preamble

Section A

1. The following documents collectively form this Agreement: this document, the Project Description and Implementation Arrangements (Schedule 1) and the Allocation Table (Schedule 2).
2. The Fund's General Conditions for Agricultural Development Financing dated 29 April 2009, (the "General Conditions") and amended on 17 September 2010, and all provisions thereof shall apply to this Agreement. For the purposes of this Agreement, the terms defined in the General Conditions shall have the meanings set forth therein.
3. The Fund shall provide a Loan to the Borrower (the "Financing"), which the Borrower shall use to implement the Project in accordance with the terms and conditions set forth in this Agreement.
4. The Loan is to be guaranteed by the Federative Republic of Brazil (the "Guarantor") on terms and conditions set forth in an agreement, of even date, to be entered into by the Fund and the Federative Republic of Brazil (the "Guarantee Agreement").

Section B

1. The amount of the loan is ten million three hundred twelve thousand and two hundred and one Special Drawing Rights (SDR 10 312 201).
2. The Loan is granted on ordinary terms, and shall have a maturity period of eighteen (18) years, including a grace period of three (3) years starting from the date that the Fund has determined that all general conditions precedent to withdrawal have been fulfilled (Section E paragraph 2 below). The Borrower shall repay the principal amount of the Loan in 30 (thirty) equal semi-annual consecutive instalments; the final instalment amount may vary due to rounding.
3. The Loan Service Payment Currency shall be USD.
4. The first day of the applicable Fiscal Year shall be January 1st.

5. The Loan shall be subject to interest on the principal amount of the Loan outstanding at a rate equal to the IFAD Reference Interest Rate.
6. Payments of principal and interest shall be payable on each 15 May and 15 November.
7. There shall be a Project Account for the benefit of the Project, where Loan proceeds and cash counterpart resources shall be timely allocated, in a Bank acceptable by the Fund.
8. The Borrower shall provide counterpart financing for the Project in the amount of eight million, one hundred thirty five thousand and four hundred and twenty five Special Drawing Rights (SDR 8 135 425, including taxes).

Section C

1. The Lead Project Agency shall be the Secretariat of State of Agriculture and Rural Development (Secretaria de Estado da Agricultura e do Desenvolvimento Rural - SEAGRI) of the Borrower.
2. The Agricultural Development Enterprise of Sergipe (Empresa de Desenvolvimento Agropecuário de Sergipe - EMDAGRO) is designated as additional Project Party.
3. The Project Completion Date shall be the sixth anniversary of the date of entry into force of this Agreement and the Financing Closing Date will be established as specified in the General Conditions.

Section D

The Loan will be administered and the Project will be supervised by the Fund.

Section E

1. The following is designated as an additional ground for the suspension of the right of the Borrower to request withdrawals from the Loan: The Project Implementation Manual (PIM), or any provision thereof, has been waived, suspended, terminated, amended or modified without the prior agreement of the Fund and the Fund has determined that such waiver, suspension, termination, amendment or modification has had, or is likely to have, a material adverse effect on the Project, and the Borrower has not taken any measures to remedy the situation.
2. The following are designated as additional (general) conditions precedent to withdrawal:
 - (a) the Guarantee Agreement shall have been duly signed, and the signature thereof by the Guarantor shall have been duly authorised by all necessary administrative and governmental action;
 - (b) the IFAD no objection to the final version of the Project Implementation Manual (PIM) shall have been obtained;
 - (c) the IFAD no objection to the establishment of the Project Management Unit (PMU) shall have been obtained;
 - (d) the Project Account shall have been opened;
 - (e) the no objection of IFAD to the appointment of the Project Coordinator shall have been obtained; and

- (f) the IFAD no objection to the Subsidiary Agreement between the Lead Project Agency and EMDAGRO is provided.

3. Any amendment(s) to this Agreement shall only be made by mutual agreement between the Borrower and the Fund, after having obtained the Guarantor's concurrence to such amendment, including the Project Completion Date and the Financing Closing Date.

4. (a) The Governor of the State of Sergipe is the representative of the Borrower for the purposes of Section 15.03 of the General Conditions. The Borrower hereby designate the Secretary of the Secretariat of State of Agriculture and Rural Development (Secretaria de Estado da Agricultura e do Desenvolvimento Rural – SEAGRI) as its agent with full authority to take any action or enter into any agreement with the Fund on behalf of the Borrower in respect of:

- (i) withdrawals from the Loan Account and Special Commitments (Section 4.08 of the General Conditions);
- (ii) the Financing Closing Date;
- (iii) operation of the Project Account (Section 4.02 of the General Conditions);
- (iv) allocations and reallocations of Loan proceeds (Schedule 2 hereto; Section 4.07 of the General Conditions); and
- (v) all matters relating to Project implementation and related reporting (Schedule I and Articles VII, VIII, IX and X of the General Conditions).

(b) Any action taken or agreement entered into by such agent pursuant to the authority conferred hereby shall be fully binding on the Borrower and shall have the same force and effect as if taken or entered into by the Borrower.

(c) The authority conferred on such agent hereby may be revoked or modified only by agreement between the Borrower and the Fund.

The following are the designated representatives and addresses to be used for any communication related to this Agreement:

For the Fund:

The President
International Fund for
Agricultural Development
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italy

For the Borrower:

The Governor of the State of Sergipe
Governo de Sergipe
Av. Adélia Franco, 3305
Palácio Gov. Augusto Franco
Aracaju SE 49027-900
Brazil

With copies to:

Secretaria de Assuntos Internacionais – SEAIN
Ministério do Planejamento, Orçamento e Gestão
Esplanada dos Ministérios – Bloco K – 5º andar
70040-906 - Brasília – DF
Brazil

This agreement, dated _____, has been prepared in the English language in six (6) original copies, three (3) for the Fund, two (2) for the Borrower and one (1) for the Guarantor.

STATE OF SERGIPE
OF THE FEDERATIVE REPUBLIC OF BRAZIL

(insert name and title)

INTERNATIONAL FUND FOR
AGRICULTURAL DEVELOPMENT

(insert name and title)

Logical framework

	Indicators (<i>RIMS in italics</i>)	Means of verification	Assumptions and risks
<p>Goal</p> <p>The project contributed to generate sustainable income and employment in 15 poor municipalities of the State of Sergipe</p>	<p>12 000 households directly benefited from project services</p> <ul style="list-style-type: none"> • 20% of households with improvements in household assets ownership index • 10% reduction in the prevalence of child malnutrition, by gender (measure through SISVAN if current prevalence higher than 10%) • 80% of beneficiary households increased their income • 20% of beneficiary households increased their income by at least a half of minimum salary • 10% annual increase in volumes and values of marketed products supported by the project, by product • 80 % of agricultural and non agricultural businesses operate profitably after three years • 2 000 person/year of labor created by the economic activities supported by the project (at least 40% of women) • 75% of the trained service providers, producers and youngsters apply the knowledge in their job or productive activity <p>20 000 poor rural families, benefited indirectly from the project, receive regular attention from the public and private ATER providers to promote rural businesses</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Local business register • Project Baseline Survey • Mid-term and final evaluation • Project's Management Information System (MIS) • Systematizations of experiences and case studies • Specific studies on local economic activities • Business plans participative self-evaluations • National statistical data (IBGE, SISVAN)) • Labor information system • CADUNICO 	<ul style="list-style-type: none"> • Targeted markets stable and likely to absorb incremental production • Present policies to strengthen public extension services maintained • Droughts • Difficulties to target and generate rural business with poorest population • Constraints to access to short-term credit • Political changes in state government
Component 1: Rural Business Development			
<p>Output 1. Small producers develop sustainable rural businesses</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 10000 rural poor households supported to design 400 business plans • 320 business plans (80%) receive US\$ 10.9 million for productive investment and technical assistance (by value chain) • Small producers' groups enhanced their access to financial services for short and/or long term credit • 84 producers receive US\$ 115 thousand for productive investment and technical assistance through innovation competition • 8000 rural poor households received technical assistance to implement their business plans (at least 40% of women) • At least 30% of business plans integrate a majority of women involvement 	<ul style="list-style-type: none"> • Mid-term and final evaluation • MIS • Business plans participative self-evaluations • Systematizations of experiences and case studies 	<ul style="list-style-type: none"> • Present policies to strengthen public extension services maintained • Rural extension workers available to ensure regular support to business plans • Difficulties to target and generate rural business with poorest population

	Indicators <i>(RIMS in italics)</i>	Means of verification	Assumptions and risks
Component 2. Capacity building for rural business promotion			
<p>Output 2. Small producers' groups strengthened to manage sustainable rural businesses</p> <p>Output 3. Rural youngsters professionally trained</p> <p>Output 4. Public and private rural extension institutions strengthened their capacities to promote rural business among rural poor</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>1800 small producers trained on rural business management (at least 50% of women)</i> • <i>1200 small producers trained on organizational strengthening (at least 50% of women)</i> • <i>1000 small producers participated in exchange visits and business travels (at least 50% of women)</i> • <i>635 youngsters (50% of women) received individual scholarships for technical courses and training</i> • <i>900 extension workers from public and private institutions trained on rural business management and promotions (at least 50% of women)</i> • Quality of at least 80% of training is assessed satisfactory • Rural business promotion methodologies and tools are developed and diffused in rural extension institutions • EMDAGRO foster dialogue and articulation in rural extension network • At least 25 systematizations and case studies are carried out 	<ul style="list-style-type: none"> • Mid-term and final evaluation • MIS • Business plans participative self-evaluations • Systematizations of experiences and case studies 	<ul style="list-style-type: none"> • Present policies to strengthen public extension services maintained • Limitations in adopting rural business approach in rural extension institutions • Extension workers and resources are available to organize new producers' groups and strengthen incipient ones
Component 3. Project management, monitoring and evaluation			
<p>Output 5. Effective project management unit established and operational</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Supervision mission rate project technical and financial management as satisfactory and complied with implementation manual procedures • At least 70% of interventions/activities effectively implemented as planned in AWPB • At least 40% of project staff are women • Project MIS and M&E system operational 	<ul style="list-style-type: none"> • Audit reports • Supervision reports • MIS 	<ul style="list-style-type: none"> • SEAGRI and EMDAGRO do not increase enough the human resources for project implementation • Competition in time allocation in PMU • PMU adequately trained to implement the project • Political changes in state government